



Municipalité de  
SAINT  
FRANÇOIS  
XAVIER  
DE  
BROMPTON

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

Est donné par la soussignée, Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière  
Que lors de la séance tenue le 07 avril 2026, le conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, a adopté le « règlement numéro 2026-335 visant à modifier le règlement sur les permis et certificats numéro 2010-120 dans le but d'ajouter des dispositions portant sur la tarification des demandes en urbanisme et autres services »;

Que ledit règlement numéro 2026-335 a reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François le 03 juin 2026;

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2026-335 est entré en vigueur le 03 juin 2026, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 03 juin 2026;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2026-335 au bureau de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, situé au 94, rue Principale à Saint-François-Xavier-de-Brompton durant les heures régulières d'ouverture.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 23 juin 2026.

  
Jacynthe Bourget  
Directrice générale greffière-trésorière

Communauté/Avis publics/Avis public règl 2026-335 Entrée en vigueur